



Controle fiscal dramatique

Par **Nobilan**, le **09/04/2009** à **14:14**

Bonjour,rnrnJusqu'en 1992, je gagnais correctement ma vie comme cadre. Fin 1992, suite à un incident de parcours indépendant de ma volonté, je me retrouve au RMI. Ma femme se tire et obtient le versement d'une pension alimentaire pour notre unique enfant dont la garde lui est confiée.rnrnLes maigres économies dont je dispose à l'époque me permettent de constituer une Sarl au capital de 50 000 francs qui aurait dû me permettre de sortir du RMI. Mais, coup de chance ou pas, je retrouve un emploi de cadre en 1993, à temps partiel, dans ma profession. La société que j'ai montée n'a donc aucune d'activité mais je décide de la garder, au cas où...rnrnMes revenus de l'époque ne me permettent pas de solder mes impôts sur le revenu et mon salaire est largement saisi par l'administration fiscale. Commence alors une longue période de galère. En 1994, la mort dans l'âme, je dépose un dossier de surendettement. Ce dossier est accepté et je bénéficie d'un moratoire de cinq ans, jusqu'en 1999.rnrnMais, en juin 1999, l'entreprise dans laquelle je travaille a des difficultés et je suis licencié pour motif économique... C'est le coup classique du cadre de 50 ans avec une longue période de chômage pendant laquelle je ne retrouve évidemment pas de travail malgré mes efforts de recherche. rnrnToujours est-il que je décide de créer une boutique de vente en ligne sur internet. Mais ce sont quasiment les balbutiements d'internet en France, les clients ne se précipitent pas et le stock de produits n'est pas à la hauteur de ce que les clients attendent. J'ai bricolé le site moi-même et il n'est pas très performant. La rentabilité s'en ressent mais j'arrive néanmoins à en tirer de maigres revenus. Evidemment, la société est déficitaire mais j'ai absolument besoin de cet outil pour m'en sortir, pour essayer de gagner la vie sans compter sur les autres. Je suis contraint de recapitaliser. Grâce aux aides d'amis et de la famille, le capital est doublé. J'aurais probablement mieux fait de laisser tomber cette société et d'un créer une autre, mais je ne suis pas à l'abri d'une erreur d'appréciation, d'autant qu'à cette époque, je suis suivi médicalement pour un état dépressif aussi logique que classique, doublé de problèmes cardiaques.rnrnLa galère se poursuit jusqu'à fin 1994, cahin-caha. Je rappelle que le moratoire vient de se terminer : mes créanciers (fisc, caisses sécu/retraite) me

retombent dessus avec le long et pénible défilé des huissiers de justice auxquels je dois faire des promesses qu'i

Par **thinhbui**, le **31/05/2009** à **18:31**

acheter une assurance vie----et anticiper votre retraite, demander la secu vos points de retraite